

Avis n° 2021/01-05  
relatif à l'accréditation de  
l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement  
supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement  
pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement et École

**Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement  
AGROCAMPUS OUEST (Institut national supérieur des sciences agronomiques,  
agroalimentaires, horticoles et du paysage)**

Établissement : Public

Nom d'usage : AGROCAMPUS OUEST

Académie : Rennes

Sites de l'école : Rennes, Angers

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mis à jour annuellement sur le site de la CTI.

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2016/04-07 ; Avis n° 2014/04-07

Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie PE** : Ingénieur diplômé de l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, spécialité Agroalimentaire, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti en partenariat avec l'IFRIA de Bretagne, sur le site de Rennes

**Catégorie PE** : Ingénieur diplômé de l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, spécialité Agronomie, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Rennes

**Catégorie PE** : Ingénieur diplômé de l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, spécialité Horticulture, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site d'Angers

**Catégorie PE** : Ingénieur diplômé de l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, spécialité Paysage, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site d'Angers

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,
- Vu le rapport établi par Xavier ROMAGNÉ (membre de la CTI, rapporteur principal), Nathalie CAYOT (membre de la CTI, co-rapporteuse), Timothée TOURY (expert auprès de la CTI), Philippe LEPOIVRE (expert international auprès de la CTI), Branavan SUBRAMANIAM (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté lors de la séance plénière du 19-20 janvier 2021,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

## Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, <b>spécialité Agroalimentaire</b> , <a href="#">sur le site de Rennes</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, <b>spécialité Agroalimentaire</b> , en partenariat avec l'IFRIA de Bretagne, <a href="#">sur le site de Rennes</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, <b>spécialité Agronomie</b> , <a href="#">sur le site de Rennes</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, <b>spécialité Horticulture</b> , <a href="#">sur le site d'Angers</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, <b>spécialité Horticulture</b> , <a href="#">sur le site d'Angers</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, <b>spécialité Paysage</b> , <a href="#">sur le site d'Angers</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, <b>spécialité Paysage</b> , <a href="#">sur le site d'Angers</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

### Pour l'École :

- Formaliser les attentes de contenu de formation, évolution des métiers, marché de l'emploi avec tous les syndicats/corporations professionnels concernés par chaque spécialité ;
- Formaliser et communiquer la politique des moyens et leurs choix ;
- Réactiver la démarche qualité et d'amélioration continue ;
- Poursuivre et faire adhérer la démarche compétence ;
- Finaliser les fiches RNCP sous leur nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;
- Organiser la répartition des ECTS selon un mode semestriel et corriger les supports de communication en conséquence.

L'école établira **un rapport intermédiaire** détaillant le suivi de l'ensemble de ces recommandations. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2023**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement à l'adresse [greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr).

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué aux diplômes suivants :

	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, <b>spécialité Agroalimentaire</b>	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, <b>spécialité Agronomie</b>	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, <b>spécialité Horticulture</b>	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, <b>spécialité Paysage</b>	2021	2025-2026

Délibéré en séance plénière à Paris, le 19-20 janvier 2021.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 février 2021.



La présidente  
Elisabeth CRÉPON